

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juin 2019 : les achats de véhicules utilitaires bondissent de 30 %

En juin 2019, 16 806 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 0,9 % par rapport à juin 2018. Cette augmentation est la sixième d'affilée. Elle a été portée par les véhicules utilitaires légers et les camions. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé de 6,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 5,5 %, ont représenté 58 % des immatriculations du mois de juin. Ce recul s'explique par le fait qu'en juin 2018 les constructeurs avaient accordé des rabais importants sur leurs stocks de véhicules avant l'entrée en vigueur au 1^{er} septembre d'une norme européenne relative à l'homologation des véhicules.

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes s'est emballé (+ 30 % en juin aboutissant à + 19 % sur un an). Dans des volumes moindres, le machinisme agricole est en forte expansion (+ 17 % par rapport à juin 2018).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juin 2019

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	4 028	1 924	591	1 414	1 864	9 821
Cyclomoteur	203	103	29	88	193	616
Motocycle	375	162	53	160	164	914
Voiturette	28	23	8	11	15	85
Remorque légère et caravane	181	116	58	82	99	536
VASP léger	332	130	59	65	160	746
Autobus et autocar	8	5	-	-	28	41
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 354	461	113	236	339	2 503
Camion	88	28	10	67	23	216
Tracteur routier	123	80	62	27	57	349
Semi-remorque	66	28	28	11	73	206
Remorque lourde	3	3	2	1	6	15
VASP lourd	19	7	4	3	3	36
Tracteur agricole	87	108	68	73	80	416
Engin agricole (autre que tracteur)	52	82	59	44	69	306
Ensemble	6 947	3 260	1 144	2 282	3 173	16 806

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs en juin 2019, est diffusé avec quinze jours de retard par rapport au calendrier habituel. Ce report est la conséquence d'une succession de dysfonctionnements, en voie d'être résolus, au sein de la base de production du service de la donnée et des études statistiques (SDES).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

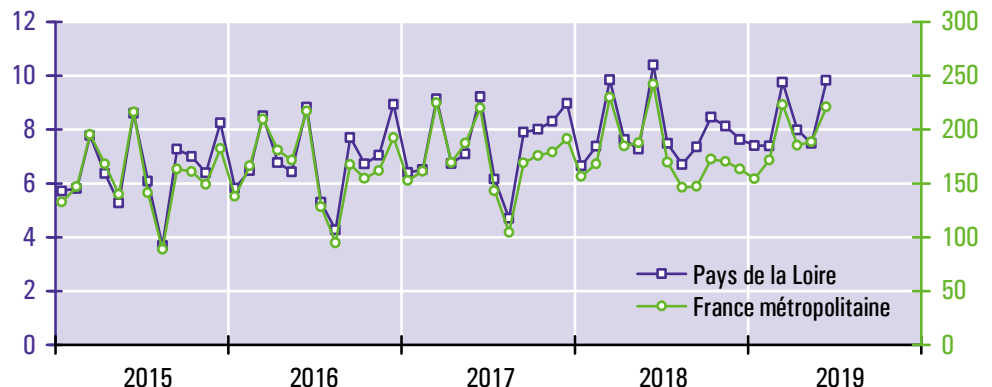
En juin 2019, 9 821 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 5,5 % par rapport à juin 2018, moins importante que celle observée en France métropolitaine (- 8,8 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 2,5 % dans la région et ont reculé de 0,9 % dans l'Hexagone.

Le recul des immatriculations par rapport à juin 2018 est la conséquence du haut niveau des ventes enregistré il y a un an. D'une part, les nouveaux tests d'homologation mis en place en septembre 2018, plus restrictifs qu'auparavant, avaient incité la plupart des constructeurs à brader les véhicules les plus polluants. D'autre part, juin 2019 n'a compté que 19 jours ouvrés et 24 jours ouvrables, contre 21 et 26 l'année dernière.

En juin, à l'instar des cinq premiers mois de l'année, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves sont restés stables par rapport à juin 2018 (- 0,1 %). Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) se sont en revanche repliées de 10 %.

Avec le durcissement dès le 1^{er} août des conditions d'attribution de la prime à la casse, il est attendu en juillet un nombre important d'immatriculations de voitures. Un afflux de clients désireux de bénéficier de l'ancien dispositif a en effet été observé dans les concessions automobiles depuis la publication le 17 juillet dernier du décret fixant les nouvelles règles.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

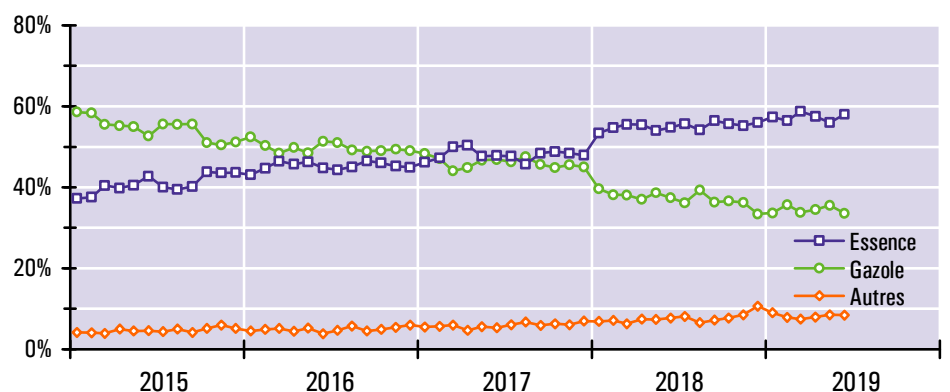
	Juin 2019			Juillet 2018 à juin 2019		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	4 028	41 %	- 0,3 %	36 793	38 %	+ 3 %
Maine-et-Loire (49)	1 924	20 %	- 5 %	18 974	20 %	+ 6 %
Mayenne (53)	591	6 %	- 21 %	6 370	7 %	- 1 %
Sarthe (72)	1 414	14 %	- 13 %	14 567	15 %	- 1 %
Vendée (85)	1 864	19 %	- 5 %	18 887	20 %	+ 4 %
Essence	5 694	58 %	- 0,1 %	54 042	57 %	+ 12 %
Gazole	3 294	34 %	- 15 %	33 727	35 %	- 13 %
Hybride	627	6,4 %	+ 3 %	6 073	6,4 %	+ 24 %
Électricité	202	2,1 %	+ 8 %	1 726	1,8 %	+ 25 %
Autres motorisations	4	0,0 %	- 33 %	23	0,0 %	- 36 %
Personnes morales	4 678	48 %	- 0,1 %	41 897	44 %	+ 5 %
Personnes physiques	5 143	52 %	- 10 %	53 694	56 %	+ 0,5 %
Ensemble	9 821	100 %	- 5 %	95 591	100 %	+ 3 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juin 2019 et celles de juin 2018

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

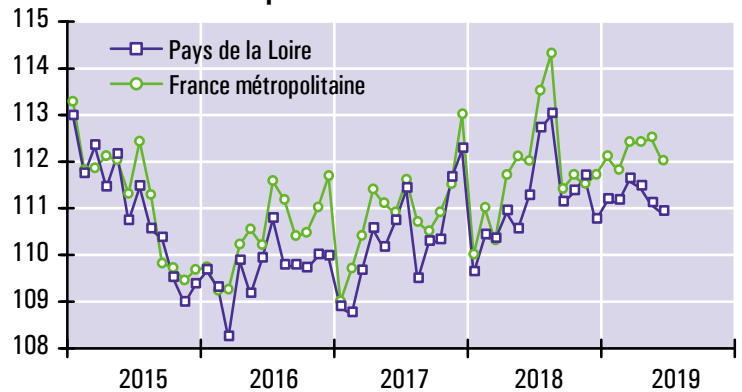


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en juin 2019 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,9 grammes par kilomètre, soit une diminution de 0,3 % par rapport à juin 2018. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

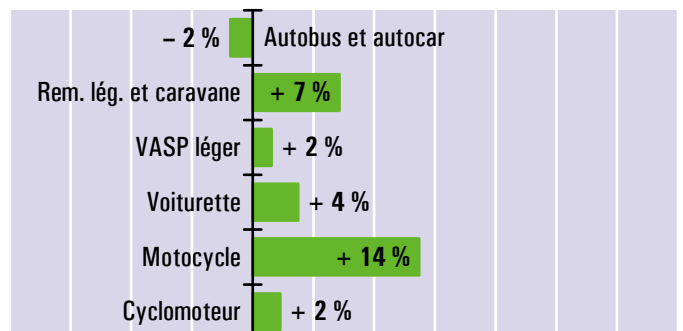
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de motos sont restées bien orientées : + 11 % en juin, + 14 % sur les douze derniers mois. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est en baisse de 1,9 %, mais avec 41 unités immatriculées en juin (dont les deux tiers en Vendée), ses ventes ont été multipliées par quatre par rapport à juin 2018.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 30,3 % à celles de juin 2018. Il s'agit de la dix-neuvième hausse d'affilée, soit une série inédite depuis presque deux décennies (vingt-deux augmentations consécutives de novembre 1998 à août 2000). Le segment des camionnettes s'est accru de 30,4 % par rapport à juin 2018 (+ 56 % sur le seul département de la Loire-Atlantique). En cumul annuel, le marché le plus dynamique est celui des camions (+ 35 %).

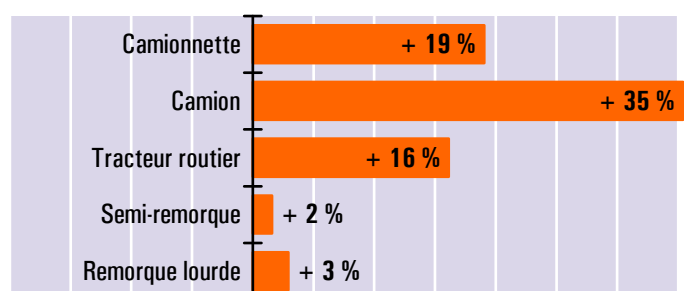
En relation avec la création le 1^{er} janvier 2019 du Fichier national des Véhicules Assurés (FVA) qui a sensibilisé les exploitants à l'obligation d'immatriculation de leurs parcs, le machinisme agricole est en forte croissance (+ 17 % en juin, + 25 % sur les douze derniers mois).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

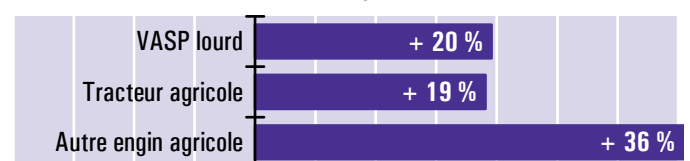
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juillet 2018 à juin 2019) et celles des mêmes mois un an auparavant (juillet 2017 à juin 2018)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).